



**Direction Générale des  
Services du Département**

Direction des Finances

Service des Subventions et Garanties  
d'Emprunt

Affaire suivie par : D. HAROUTUINIAN  
Poste: 71-96

**2011-CP-3734**

**RAPPORT A LA COMMISSION PERMANENTE**

Séance du vendredi 1 juillet 2011

**SUBVENTION EXCEPTIONNELLE DE FONCTIONNEMENT ACCORDÉE  
À L'UNION NATIONALE DES COMBATTANTS DES YVELINES POUR  
L'ORGANISATION DE SON CONGRÈS DÉPARTEMENTAL ANNUEL,  
QUI S'EST TENU LE 9 AVRIL DERNIER À VERNEUIL-SUR-SEINE.**

**POLITIQUE SECTORIELLE : ACTION SOCIALE**

**SECTEUR D'INTERVENTION : AUTRES ACTIONS A CARACTERE SOCIAL**

**PROGRAMME : SOUTIEN AUX ANCIENS COMBATTANTS**

<b>DONNEES FINANCIERES</b>	<b>CP 2011</b>
<b>MONTANT ACTUALISE</b>	<b>83 000 €</b>
<b>MONTANT DEJA ENGAGE</b>	<b>38 521 €</b>
<b>MONTANT DISPONIBLE</b>	<b>44 479 €</b>
<b>MONTANT RESERVE POUR CE RAPPORT</b>	<b>1 375 €</b>

L'Union Nationale des Combattants des Yvelines a organisé son congrès annuel départemental qui s'est tenu le 9 avril dernier à Verneuil-sur-Seine.

Le coût estimé par l'association pour l'ensemble de ce projet s'élève à 13 510 euros. Elle sollicite donc une aide financière du département à ce titre, pour couvrir une partie des frais.

Aussi, je vous propose d'allouer au l'Union Nationale des Combattants des Yvelines une subvention exceptionnelle de fonctionnement d'un montant de 1 375 Euros.

Si vous en êtes d'accord, je vous invite à délibérer dans les termes suivants :